

Nouvelle gouvernance après le 1^{er} juin 2020

OBJECTIF(S)

- Evaluer l'application des nouvelles règles

NIVEAU & PUBLIC

SPECIALISATION

Tout professionnel de la gestion immobilière

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposé théorique et quiz de validation - Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéoprojecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

IMPACT DU COVID

I - SYNDIC

- Vers un nouveau contrat type ?
- La fiche d'information
- Les honoraires travaux
- Modalités de non renouvellement du mandat
- Modalité de résiliation du mandat du syndic
- Possibilité de proposer une convention de prestation de service
- Transmission des pièces
- Nouvelles obligations du syndic (signalement, extranet)

II - CONSEIL SYNDICAL

- Les nouveaux candidats au CS
- Pénalité du syndic pour défaut de communication de pièces
- Rappel de la mission initiale du conseil syndical
- Extension de délégation donnée par l'AG au CS (budget travaux ?)
- Rappel des obligations du conseil syndical Pénalité du syndic pour défaut de communication de pièces
- Mise en concurrence des contrats de syndic
- Pouvoirs supplémentaires du président du CS
 - mandataire ad'hoc
 - action contre le syndic ?